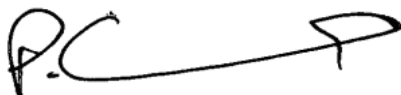


**De :** D' Prosanto Chaudhury  
**À :** Coordonnateurs-conseillers cliniques  
**Date d'entrée en vigueur :** 2023-02-08  
**Renvoi :** ATT-PON-106 Attribution du pancréas, du pancréas-rein et des îlots pancréatiques  
**Objet :** **Ajout de considérations relatives à la compatibilité croisée virtuelle**

**Veillez prendre note que...**

1. Le point 6.4.4.1 et ses sous-points sont modifiés et rédigés comme suit :
  - 6.4.4.1 L'obtention du résultat de compatibilité croisée virtuelle est obligatoire et doit être obtenu avant d'effectuer l'attribution.
    - 6.4.4.1.1 À l'exception des personnes en attente de la liste HSP, le résultat généré par la BDDR prend en considération les spécificités contre le donneur des locus A, B, BW, CW, DQ, DR, DRW.
    - 6.4.4.1.2 Les résultats pour les locus DPA, DPB et DQA seront produits séparément par le responsable du laboratoire HLA afin de compléter l'évaluation de la compatibilité croisée virtuelle.
      - 6.4.4.1.2.1 Le responsable du laboratoire HLA transmet la liste des personnes en attente présentant des spécificités contre le donneur pour ces locus.
    - 6.4.4.1.3 Lorsqu'une spécificité contre le donneur est présente dans l'ensemble des locus, considérer le résultat positif.
    - 6.4.4.1.4 Sur demande, transmettre une copie du typage du donneur potentiel et des résultats pour les locus DPA, DPB et DQA au programme de transplantation.



---

Dr Prosanto Chaudhury, Directeur médical – transplantation d'organes